



COMMUNE DE PRANGINS

MUNICIPALITE

PREAVIS NO 60/05

AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 61'000.-
DESTINE A FINANCER L'ACHAT
D'UNE TONDEUSE A GAZON
POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE.

MUNICIPALE RESPONSABLE
MADAME ELISABETH KNEUBUEHLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Il y a 11 ans, la Commune de Prangins a fait l'acquisition d'une tondeuse Shibauro CM 224. Ce véhicule, qui a aujourd'hui environ 90'000 km. au compteur, nécessiterait d'importantes réparations, mais le fournisseur ne peut pas garantir la livraison de toutes les pièces nécessaires à cette réparation, certaines devant même être fabriquées sur mesure. Toujours selon ce spécialiste, la réparation de la dite machine n'en vaut pas la peine, cette utilitaire datant de mars 1994 valant env. Fr. 38'000.- avec une valeur vénale de Fr. 4'000.- à ce jour.

La Commune de Prangins est responsable de la tonte d'environ 60 ha de surface herbée, dont 16 ha à tondre une fois par semaine (deux terrains de football homologués aux Abériaux et un terrain omnisport aux Morettes). De plus, ce véhicule multi-fonctions peut être équipé d'une lame à neige. Ceci permettra d'optimiser et de faciliter le déneigement des 14 km. de trottoirs que compte notre commune.

2. Appel d'offre

Nous avons demandé une offre à deux entreprises spécialisées dans ce type de véhicules : WEITZEL à Gilly et BUCHER à Niederwenigen. Après comparaison de ces deux offres, notre choix s'est porté sur l'entreprise WEITZEL.

3. Prix

Description	Montant
Tondeuse KUBOTA F 3560 avec moteur diesel de 33 CV	Fr. 62'429.55
Lame à neige et pont de chargement	Fr. 6'041.70
Rabais spécial 5%	- Fr. 3'423.55
Reprise de l'ancienne tondeuse	- Fr. 4'047.70
TOTAL FINAL, TVA incluse	Fr. 61'000.-

4. Conditions

Garantie de 12 mois pour tout matériel défectueux.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis No 60/05 relatif à la demande d'un crédit de **Fr. 61'000.-** destiné à financer l'achat d'une tondeuse KUBOTA F 3560 pour le Service de la Voirie.

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis No 58/05 relatif à la demande d'un crédit de **Fr. 61'000.-** destiné à financer l'achat d'une tondeuse KUBOTA F 3560 pour le Service de la Voirie,
2. d'accorder un crédit de **Fr. 61'000.-** pour le financement de cet achat,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 6'100.-** par année au titre d'amortissement du véhicule,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 avril 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

H.-R. Kappeler

A. Zähringer

